

P R E A V I S M U N I C I P A L

43/2004

REFECTION DES FACADES DE LA SALLE COMMUNALE DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La détérioration des façades de notre salle communale a été constatée déjà lors de la réception des travaux de transformation du bâtiment, dans le courant de l'été 1997. On a remarqué alors que la peinture grise cloquait en plusieurs endroits. Priée à maintes reprises par l'architecte et la Municipalité d'exécuter les retouches, l'entreprise responsable a fait le nécessaire en septembre 1998. Cependant, une année plus tard, la Municipalité constatait une recrudescence du phénomène et pria l'architecte de convoquer sur place l'entreprise pour une analyse sérieuse de la situation.

Il a été constaté alors un problème de remontée d'humidité sur les murs extérieurs de la salle communale dont l'analyse des causes a été confiée à un laboratoire spécialisé, lequel a rendu son rapport en mars 2000.

Sur la base de ce dernier, les travaux adéquats d'assainissement en matière d'humidité ont été entrepris en été 2001, confiés à plusieurs intervenants, suivis des retouches en façade par l'entreprise concernée.

L'architecte et l'entreprise ont été sommés de régler ces problèmes dans le cadre des garanties usuelles de construction et la Commune a endossé les frais d'expertise et une part des travaux supplémentaires liés à l'assainissement des murs.

Cependant, force est de constater que le résultat n'est pas conforme à notre attente. Nous devons malheureusement admettre que nous sommes arrivés à un point extrême où toutes les garanties d'ouvrage ont été épuisées. En fin de compte, un accord définitif est intervenu entre la Commune, l'architecte et l'entreprise, auquel chaque partie a contribué de manière raisonnable.

Dès lors, ne pouvant laisser cette situation en l'état actuel, nous soumettons à votre approbation un projet de réfection générale des revêtements de façade de notre salle communale, selon le descriptif suivant :

Travaux

- lavage à haute pression	Fr.	3'800.00
- application 1 couche <i>Primer</i>	Fr.	5'000.00
- réparation des fissures	Fr.	1'200.00
- application 2 couches <i>Murfill</i>	Fr.	20'000.00
- application 2 couches dispersion acryl extérieur pour les plafonds	Fr.	2'000.00
- plus-value pour les lignes	Fr.	7'800.00
- location pont roulant et protection	Fr.	3'500.00
- Divers et imprévus	Fr.	1'700.00

COUT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	Fr.	45'000.00

=====

Décision

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie de le Conseil communal de Chésereux

vu le présent préavis,
ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection générale des revêtements de façade de la salle communale;**
- 2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 45'000.-- (quarante-cinq mille) pour le financement de ces travaux, à prélever sur la trésorerie courante.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J. Ansermet

La Secrétaire :
J. Sager